

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS - CONCERTATION PUBLIQUE

Par délibération n° 2015-10-17 du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal de CHATEAUGIRON a défini les modalités de la concertation publique conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme pour le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) située sur le secteur sud de la ville de CHATEAUGIRON (historique). Une concertation publique en vue de la création de cette nouvelle ZAC située dans le secteur du Grand Launay est organisée.

Modalités de la concertation :

- Une réunion publique de présentation du projet est organisée le 13 avril 2018 à 19h, à la Mairie de CHATEAUGIRON, Boulevard Julien et Pierre Gourdel 35410 CHATEAUGIRON. L'annonce de cette réunion sera également effectuée par voie de presse.
- Un registre de consultation sera mis à la disposition du public au service urbanisme de la commune de CHATEAUGIRON, 1 rue du Prieuré 35410 CHATEAUGIRON, aux jours et heures d'ouvertures habituels. Le registre de consultation intègrera une présentation du projet.
- Des informations seront consultables sur le site internet de la ville de CHATEAUGIRON <http://www.ville-chateaugiron.fr/>.
- Des articles paraîtront sur les différents supports de communication propres à la collectivité.
- Réalisation d'une exposition publique.
- Permanences d'élus sur rendez-vous.
- Les observations émises par le public peuvent être adressées par courrier à l'attention de M. Le Maire à l'adresse suivante : Le Château 35410 CHATEAUGIRON ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@ville-chateaugiron.fr, en indiquant en objet « Concertation publique / Projet de ZAC ».

A la suite de la concertation publique, un bilan sera dressé.

Le Maire délégué, Marielle DEPORT
811998



BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

AVIS

ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRAND-FOUGERAY

Par délibération en date du 29 mars 2018, les élus du conseil communautaire de Bretagne porte de Loire communauté ont décidé, après avis de la commune en date du 5 mars 2018 :

- d'abroger la carte communale de la commune de GRAND-FOUGERAY, qui sera remplacée par le PLU de la commune de GRAND-FOUGERAY.
- d'approuver le PLU de la commune de GRAND-FOUGERAY, en intégrant des modifications à apporter au dossier du PLU arrêté, suite à l'enquête publique.

En l'absence de Scot applicable sur le territoire de GRAND-FOUGERAY, le PLU sera rendu exécutoire après réalisation des mesures de publicités et transmission aux services de l'Etat, qui dispose d'un mois pour exercer le contrôle de l'égalité aux regards de l'article L.153-24 et L. 153-25.

Le dossier complet du PLU opposable sera tenu à la disposition du public en préfecture, en mairie de GRAND-FOUGERAY, au siège de la communauté de communes à BAIN DE BRETAGNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, hors jours fériés.

812011

24h/24h
VOS ANNONCES
LÉGALES PAR INTERNET

ENQUETES PUBLIQUES

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

2^e AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SECOND AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU DU PROJET DE RESTAURATION DES BERGES DE LA VILAINE ET DU CANAL D'ILLE-ET-RANCE

Il est rappelé que, par arrêté interpréfectoral des préfets d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, une enquête publique est ouverte du lundi 9 avril 2018 (9h00) au mercredi 9 mai 2018 (17h30) sur le projet présenté par le conseil régional de Bretagne en vue de procéder à des travaux d'entretien des berges des voies navigables de la Vilaine et du Canal d'Ille-et-Rance entre GUIPTRY-MESSAC et EVRAN.

Elle se déroule sur le territoire des communes de BETTON, BRUZ, CHAVAGNE, CHEVAIGNÉ, DINGÉ, GUICHEN, GUIPEL, GUIPTRY-MESSAC, HÉDE-BAZOUË, LE RHEU, MELESSE, MONTREUIL-SUR-ILLE, PLÉCHATEL, QUÉBRIAC, RENNES, SAINT-DOMINEUC, SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, SAINT-GRÉGOIRE, SAINT-MALO DE PHILY, SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE, SAINT-SENOUX, TINTÉNIAC, TREVERIEN pour le département de l'Ille-et-Vilaine et de SAINT JUDOCE et EVRAN pour le département des Côtes-d'Armor.

Les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale seront mises à disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture en mairies de :

- SAINT-GRÉGOIRE : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30 - le samedi : 9h00 à 12h30

- TINTÉNIAC : le lundi et mercredi : 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30 - le mardi : 8h30 à 12h15 et 13h45 à 18h00 - le jeudi : 8h30 à 12h15 - fermée au public l'après-midi - le vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h00 - le samedi : 9h00 à 12h00

- GUICHEN : le lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00 - le jeudi : 8h30 à 12h00 et le samedi : 9h00 à 12h00

- EVRAN : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 - le lundi, mercredi, vendredi : 14h30 à 17h00.

Il sera également disponible sur les sites internet des préfecture d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale et www.cotes-darmor.gouv.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès du Conseil régional de Bretagne - direction déléguée aux voies navigables - 283 avenue du général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES cédex 7 - tél. : 02.99.27.12.16. - @ : contact.ddvn@bretagne.bzh

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé en mairies de SAINT-GRÉGOIRE, TINTÉNIAC, GUICHEN et EVRAN pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé en mairie de SAINT-GRÉGOIRE (rue Chateaubriand - 35760 SAINT-GRÉGOIRE).

Les observations et propositions pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete publique@saint-gregoire.fr. Les observations transmises sur cette adresse dédiée seront consultables sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor.

Madame Claudine LAINE-DELURIER, ingénieur du ministère de la défense en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur, pour diligenter cette enquête. Elle recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants : SAINT-GRÉGOIRE : le lundi 9 avril 2018 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 9 mai 2018 de 14h00 à 17h30

EVAN - rue de la Mairie - 22630 Evran : le vendredi 20 avril 2018 de 9h30 à 12h30
TINTÉNIAC - 12 rue Nationale - 35190 Tinténiac : le 27 avril de 14h00 à 17h00
GUICHEN - place Georges Le Cornec - 35580 Guichen : le 3 mai 2018 de 9h00 à

12h00

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfectures d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, sur leurs sites internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral fixant les prescriptions nécessaires.

811930

2^e AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Ville de NOYAL-SUR-VILAINE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET CREATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS AUTOUR DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Il est rappelé que, selon les dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de la commune de NOYAL-SUR-VILAINE en date du 21 mars 2018, les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et de création du Périmètre Délimité des Abords autour de l'église Saint-Pierre seront soumis à enquête publique unique durant 33 jours, soit du jeudi 12 avril 2018, 9h00 au lundi 14 mai 2018, 17h30. A cet effet, le conseiller délégué auprès du Président du Tribunal Administratif a désigné M^{me} Marie-Jacqueline MARCHAND en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête : Les pièces des dossiers seront déposées à la mairie de NOYAL-SUR-VILAINE aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse les consulter et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Madame la commissaire enquêteur, laquelle les annexera aux registres ;

- Les pièces des dossiers sont également consultables sur le site internet de la ville de NOYAL-SUR-VILAINE : www.ville-noyalsurvilaine.fr.

Les observations du public peuvent être communiquées à M^{me} la commissaire enquêteur, par courrier, par voie électronique à l'adresse unique suivante : enquetepublique.plu@ville-noyalsurvilaine.fr.

Une permanence sera assurée par Madame la commissaire enquêteur à la mairie de NOYAL-SUR-VILAINE afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, les jours et heures suivants :

- le mardi 17 avril 2018, de 9h00 à 12h30,

- le jeudi 26 avril 2018, de 13h45 à 17h30,

- le mercredi 02 mai 2018, de 9h00 à 12h30,

- le lundi 14 mai 2018, de 13h45 à 17h30.

Son rapport et ses conclusions transmis dans un délai d'un mois à Mme le Maire de la commune seront tenus à la disposition du public à la mairie ou les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

811929

Commune de SAINT M'HERVÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 29 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'aliénation des portions de chemins ruraux n° 404 au lieu-dit « Le Bois Joly », n°446 au lieu-dit « La Cerisais », n°537 au lieu-dit « La Boulière », n°510 au lieu-dit « Le Bas Grée » et n°464 au lieu-dit « La Houssaie » à SAINT M'HERVÉ. Du 26 avril au 15 mai 2018 le public pourra prendre connaissance des dossiers mis à disposition à la mairie de Saint M'Hervé, 1 rue d'Ernée à SAINT M'HERVÉ aux jours et horaires habituels d'ouverture les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h45.

Monsieur Jean-Luc Demont, commissaire

enquêteur, recevra le public :

- Le jeudi 26 avril de 9h à 12h

- Le mardi 15 mai de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur le commissaire-enquêteur.

811935

Commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

ENQUETE PUBLIQUE

ALIÉNATION CHEMIN RURAL

Par arrêté municipal en date du 29 mars 2018, Monsieur le Maire de SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit "La Pilais". A cet effet, M. Gérard PELHATE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAINT-AUBIN D'AUBIGNE du 02 mai 2018 au 17 mai 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture. Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE. Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie : le mercredi 02 mai 2018 de 10h à 12h, le jeudi 17 mai 2018 de 15h30 à 17h30. Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public.

811943

TOUTES LES CORRESPONDANCES
doivent être adressées uniquement à



Boîte Postale 80338
35103 RENNES CEDEX 3
(sans autre mention)

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : O'BARBER

Forme : SAS

Capital : 2 500 €

Siège social : 1 Place Maréchal Juin - 35000 RENNES

Objet : Salon de coiffure

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Président : M. MOUGLI Abdelkrim dmt 131 Avenue Aristide Briand - 35000 RENNES

Pour avis

812012

AVIS DE CONSTITUTION

Le 11/04/2018 est constituée une SASU, dénommée PROVIDENCE ECOLE 2 CONDUITE, capital social de 500 €. La SASU ayant pour objet l'enseignement de la conduite à une durée de 99 ans. Le siège social est 1 Place du Banat 35000 RENNES, elle est enregistrée au RCS de RENNES. La présidente est M^{me} KOUAKOU N'GUESSAN Marguerite demeurant au 2 Rue Jacques Brel - 35230 NOYAL CHATILLON SUR SIECHE

Pour avis

812048

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **10 RUE DE LA GRANGE**. Siège social : 254 Les Fontenelles - 35150 CHANTELOUP. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet. Durée : 99 ans. Capital social : 1 000 €, par apports en numéraire. Gérance : Madame Océane RIDARD et M. Olivier LEFEUVRE demeurant ensemble 254 Les Fontenelles - 35150 CHANTELOUP, sans limitation de durée. Cessions de parts : cession soumise au respect du droit préférentiel d'acquisition personnel à chaque associé et proportionnel au nombre de parts qu'il possède et au respect de la procédure d'agrément prévue dans les statuts. RCS : RENNES.

Pour avis. La Gérance.

812031